

CIRCULAIRE

CIR-3/2020

Document consultable dans Médi@m

Date :

28/01/2020

Domaine(s) :

dossier client prof. de santé

Nouveau	☒
Modificatif	☐
Complémentaire	☐
Suivi	☐

Objet :

Présentation de l'outil Rézone
médecins

Liens :

Plan de classement :

P04

Emetteurs :

DDGOS

Pièces jointes :

à Mesdames et Messieurs les

☒ Directeurs	☒ CPAM	☒ CARSAT	☒ Cnam
☒ Agents Comptables	☒ UGECAM	☒ CGSS	☒ CTI
☒ DCGDR			
☒ Médecins Conseils	☒ Régionaux	☒ Chef de service	

Pour mise en oeuvre immédiate

Résumé :

Dans le cadre du Guichet unique, l'Assurance maladie a développé un outil Rézone, qui vise à accompagner les professionnels de santé libéraux, dans leur choix de lieu d'installation sur le territoire.

Développé dans un premier temps pour la profession des médecin, il sera progressivement ouvert aux autres professions de santé.

L'objet de la circulaire est de présenter le module Rézone médecins.

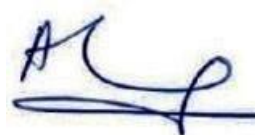
Validée par le Comité National de Pilotage (CNP) le 20 décembre 2019.

Visa CNP 2019-112

Mots clés :

Médecins ; Démographie ; Rézone ; Installation ; Cartographie ; Zonage

La Directrice Déléguée
à la Gestion et à l'Organisation des Soins



Annelore COURY

CIRCULAIRE : 3/2020

Date : 28/01/2020

Objet : Présentation de l'outil Rézone médecins

Affaire suivie par : Département des professions de santé

Le plan du Gouvernement pour renforcer l'accès territorial aux soins, qui a été présenté par le Premier ministre et la Ministre des solidarités et de la santé le 13 octobre 2017, se donne pour objectif d'optimiser le temps des professionnels de santé en créant dans chaque région un guichet unique. Ce guichet unique doit constituer un point d'entrée facilement identifiable par les professionnels de santé, avec pour objectifs de les informer, les orienter et les accompagner lors des étapes clés de leur projet, depuis leur installation jusqu'à leur retraite. Ainsi, il est accessible via le Portail d'Accompagnement des Professionnels de Santé (PAPS) administré par les Agences Régionales de Santé (ARS) ou via un numéro de téléphone unique géré par l'Assurance Maladie. Le cas échéant il peut également prévoir l'organisation de permanences d'accueil physique dont la périodicité est fixée en fonction des besoins évalués localement.

S'agissant plus particulièrement du portail internet, outre les différents liens URL vers les annuaires et outils des différents partenaires, les PAPS régionaux vont intégrer deux outils complémentaires d'aides au choix d'installation : C@rtoSanté et Rézone.

Développé par l'Assurance Maladie, Rézone permet de visualiser les caractéristiques des territoires et les zones éligibles à des aides à l'installation. Outre, la présentation synthétique des caractéristiques principales du territoire, il fournit des informations sur les zonages démographiques et offre des simulateurs ou des informations permettant de déterminer le champ des aides Assurance Maladie, ARS et Urssaf en fonction du projet d'installation.

Rézone est développé dans un premier temps pour la profession des médecins. Il sera progressivement ouvert aux autres professions de santé.

1. Fonctionnalités

- **L'accès à Rézone** se fait via le lien URL suivant : <http://rezone.ameli.fr/rezone/>

Les données qui y sont présentées sont accessibles et consultables par tous (professionnels, institutions, assurés), sur l'ensemble du territoire.

➤ **L'outil Rézone permet :**

- *d'accéder à la cartographie des différents Territoires de Vie Santé tels qu'ils ont été qualifiés par chaque directeur général d'Agence Régionale de Santé soit :*
 - Zone d'intervention prioritaire (ZIP)
 - Zone d'action complémentaire (ZAC)
 - Zone Hors Vivier (HV)
 - Zone de Vigilance (ZV)
 - Mais aussi les QPV (quartiers prioritaires de la ville) upgradés en ZAC ou ZIP par rapport à leur TVS de rattachement initial
- *de trouver les informations d'aides à l'installation et au maintien à l'activité, financées par l'Assurance Maladie ou par les ARS via des liens dans les rubriques dédiées :*
 - Portail ameli.fr
 - Portail de l'ARS
 - Portail de l'URSSAF pour les aides à la défiscalisation notamment.

Il est à noter que dans le cadre du Guichet Unique, l'outil Rézone est intégré sur le PAPS.

- *de simuler, par des réponses à un questionnaire succinct, un niveau financier d'aide et de connaître l'éligibilité potentielle à un contrat proposé par :*
 - l'Assurance Maladie au titre des dispositifs conventionnels issus de la Convention médicale de 2016 soit :
 - le contrat d'aide à l'installation, (CAIM), le contrat de coordination et de stabilisation (COSCOM) et le contrat de transition (COTRAM), sur les zones d'intervention prioritaires,
 - le contrat de solidarité territoriale (CSTM) pour des interventions, en zones d'intervention prioritaires pour des médecins étant installés hors des zones précitées.



Pour en savoir plus sur ces contrats :

<https://www.ameli.fr/medecin/exercice-liberal/vie-cabinet/aides-financieres/pratique-zones-sous-dotees>

- les ARS au titre des dispositifs d'aide à l'installation en zones déficitaires ou insuffisante en offre de soins soit, les contrats de praticien territorial de médecine ambulatoire (PTMA), de praticien territorial de médecine générale (PTMG) et de praticien territorial médical de remplacement (PTMR), dans les zones d'intervention prioritaires et les zones d'actions complémentaires. Il est à noter que la loi de financement de la sécurité sociale pour 2020, prévoit la fusion de ces contrats et sa substitution par un contrat unique : le contrat de début d'exercice, dont les modalités d'application seront prochainement définies par Décret.

- *de présenter des chiffres clés sur les territoires (territoires de vie-santé dits « TVS » et/ou communes) dans le respect des contraintes CNIL, pour aide à la décision à l'installation :*
 - la démographie des professionnels de santé : nombre, âge, secteur, mode d'exercice,
 - les caractéristiques essentielles de la patientèle : classes d'âge, exonération du ticket modérateur, CMU,
 - les informations sur l'activité des professionnels exprimée en actes cliniques et actes techniques.

A partir de ces éléments, le médecin peut conforter le potentiel de développement d'une activité et d'une patientèle. L'outil présente en effet par quartiles les densités patient/omnipraticien sur chaque commune et chaque TVS et le nombre de médecins présents sur le même territoire

- *d'afficher le nombre d'habitants et d'accéder à l'extranet statistique de C@rtoSanté dans la rubrique rapports et portraits de territoire directement sur la profession, la région le TVS concerné ;*
- *de comparer ces chiffres clés aux valeurs départementales et régionale ;*
- *de géolocaliser l'environnement hospitalier, sanitaire et médico- social :*
 - les structures et établissements de santé d'un territoire : Hôpitaux Cliniques, Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), SSIAD, Hospitalisation à domicile (HAD), Unités de Dialyse, Soins de Suite et de Rééducation (SSR) ...,
 - les structures d'exercice coordonné :
 - actuellement : les Centres de Santé et les Maisons de Santé Pluri-professionnelles (MSP),
 - prochainement : les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)
- *de préparer le dossier d'installation du médecin, via l'accrochage de l'outil RÉZONE avec le service « installation en ligne » de l'Assurance Maladie :*
https://installation-medecin.ameli.fr/installation_medecin

2. Communication

Différents supports de communication ont été réalisés par l'Assurance Maladie, notamment une vidéo générale de présentation de Rézone, accessible sur la chaîne Youtube de l'Assurance Maladie :

- <https://youtu.be/YXcGQwZ3-9E>
